

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2023

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2023

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Bilan	7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'autofinancement. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les exercices terminés les 30 avril 2023 et 2022, les comptes clients aux 30 avril 2023 et 2022 et les actifs nets présentés aux bilans aux 30 avril 2023 et 2022 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 30 avril 2022 ont été redressées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

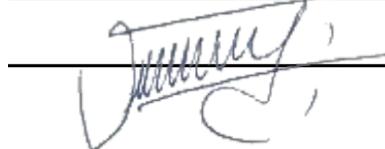
Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 25 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL**BILAN****AU 30 AVRIL 2023**

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	313 666	196 027
Placements temporaires (note 4)	281 884	276 745
Débiteurs (note 5)	40 582	38 931
Frais payés d'avance	<u>326</u>	<u>2 071</u>
	636 458	513 774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>3 026</u>	<u>-</u>
	<u><u>639 484</u></u>	<u><u>513 774</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	46 311	56 332
Produits perçus d'avance	18 545	65 451
Apports reportés (note 9)	111 025	38 303
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	205 881	160 086
DETTE À LONG TERME (note 10)	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>205 881</u>	<u>190 086</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES ACTIVITÉS (note 12)	3 026	-
NON AFFECTÉ	<u>280 577</u>	<u>173 688</u>
	<u>433 603</u>	<u>323 688</u>
	<u><u>639 484</u></u>	<u><u>513 774</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
_____, administrateur
_____, administrateur

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

	Investi en immobili- sations	Affecté au développe- ment futur des activités (note 12)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice					
Déjà établi	-	150 000	178 848	328 848	334 232
Redressement sur exercices antérieurs	-	-	(5 159)	(5 159)	5 159
Redressé	-	150 000	173 688	323 688	329 072
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 009)	-	110 924	109 915	(5 384)
Acquisition des immobilisations	4 035	-	(4 035)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 026</u>	<u>150 000</u>	<u>280 577</u>	<u>433 603</u>	<u>323 688</u>

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023**

	2023 \$	2022 \$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	205 718	154 373
Subventions salariales fédérales et provinciales	182 464	120 655
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - MÉES	117 428	119 913
Fondation Canadian Tire	<u>6 066</u>	<u>-</u>
	511 676	394 941
Autofinancement		
Inscriptions et club de vacances	218 734	136 396
Dons en biens et services (note 11)	151 998	63 273
Cotisations	14 037	8 803
Sollicitations directes et autres	<u>500</u>	<u>721</u>
	385 269	209 193
Intérêts	<u>5 143</u>	<u>691</u>
	<u>902 088</u>	<u>604 825</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	610 872	480 721
Activités	53 894	26 618
Honoraires professionnels	39 534	36 321
Matériaux et fournitures	35 015	22 109
Honoraires informatiques	20 538	18 304
Publicité et promotion	10 154	4 742
Frais de paiement en ligne	7 740	4 350
Télécommunications	3 798	3 732
Frais administratifs	3 013	2 374
Frais de formation	2 398	1 332
Assurances	2 304	2 105
Amortissement des immobilisations	1 009	5 561
Intérêts et frais bancaires	916	445
Honoraires de consultants	509	322
Cotisations	479	603
Dépenses Covid 19	<u>-</u>	<u>570</u>
	<u>792 173</u>	<u>610 209</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>109 915</u>	<u>(5 384)</u>

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	109 915	(5 384)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 009</u>	<u>5 561</u>
	<u>110 924</u>	<u>177</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 651)	(8 114)
Frais payés d'avance	1 745	(524)
Créditeurs	(10 021)	18 859
Produits perçus d'avance	(46 906)	24 678
Apports reportés	<u>72 722</u>	<u>19 603</u>
	<u>15 889</u>	<u>54 502</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>126 813</u>	<u>54 679</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(5 139)	(691)
Acquisition d'immobilisations	<u>(4 035)</u>	<u>-</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(9 174)</u>	<u>(691)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	117 639	53 988
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>196 027</u>	<u>142 039</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>313 666</u></u>	<u><u>196 027</u></u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 16 août 1982 et il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- développer des loisirs pour enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- favoriser l'intégration sociale par le biais d'activités communautaires;
- promouvoir le développement du loisir communautaire dans la Ville de Montréal;
- procurer des loisirs et activités communautaires répondant aux besoins des enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- développer des points de services en loisir communautaire afin de répondre aux besoins de la population montréalaise;
- favoriser la formation morale, sociale, culturelle, communautaire et sportive de la population montréalaise;
- favoriser l'intégration culturelle des différentes communautés ethniques de la Ville de Montréal.

2 - REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

La direction a constaté que des frais d'honoraires informatiques de 5 159 \$ dus au 30 avril 2022 n'avaient pas été comptabilisés à cette date. Un redressement 5 159 \$ a donc été apporté au solde au 30 avril 2022 du compte "Fournisseurs et frais courus" à la note 8. Le solde de l'actif net non affecté a été réduit en conséquence.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés au prorata de la période couverte par ces dernières.

Inscriptions et club de vacances

Les produits provenant des inscriptions et du club de vacances sont constatés lorsque les activités afférentes ont eu lieu.

Locations

Les produits provenant des locations sont constatés lorsque les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement, l'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services. En raison de la difficulté à évaluer monétairement ces biens et ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 24 mois.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit, ni de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

4 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2023 \$	2022 \$
Compte avantage entreprise	<u>281 884</u>	<u>276 745</u>

5 - DÉBITEURS

	2023 \$	2022 \$
Comptes clients	9 030	-
Subventions	12 285	4 000
Taxes à la consommation	<u>19 267</u>	<u>34 931</u>
	<u>40 582</u>	<u>38 931</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	2 611	2 611	-	-
Matériel informatique	<u>9 064</u>	<u>6 038</u>	<u>3 026</u>	-
	<u>11 675</u>	<u>8 649</u>	<u>3 026</u>	-

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2023

7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site internet	<u>30 516</u>	<u>30 516</u>	-	-

8 - CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	15 452	29 916
Salaires et vacances	28 536	23 004
Sommes à remettre à l'État	<u>2 323</u>	<u>3 412</u>
	<u>46 311</u>	<u>56 332</u>

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 avril 2022	Octrois	Constatés à titre de produits	Solde au 30 avril 2023
	\$	\$	\$	\$
Ville de Montréal	<u>38 303</u>	<u>278 440</u>	<u>205 718</u>	<u>111 025</u>

10 - DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme "Compte d'urgence pour entreprises canadiennes", ne portant pas intérêt, échéant le 31 décembre 2023. À la date d'échéance, l'emprunt peut être converti, au gré de l'organisme, en un emprunt de 40 000 \$, portant intérêt au taux de 5 %, remboursable le 31 décembre 2025	30 000	30 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>30 000</u>	-
	<u>-</u>	<u>30 000</u>

11 - DONS EN BIENS ET SERVICES

L'organisme bénéficie de locaux et utilise de l'ameublement et des équipements offerts gratuitement par la Ville de Montréal. Ces contributions en biens ne sont pas constatées aux états financiers. En accord avec la Ville, l'organisme loue, à l'occasion, ces locaux contre rémunération.

12 - AFFECTATIONS INTERNES

Lors de la réunion du 27 août 2019, le conseil d'administration a résolu d'affecter 150 000 \$ au développement futur des activités de l'organisme. Ce montant ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement des administrateurs.